UCLouvain

lsexm2823

Questions contemporaines de parenté et de parentalité

Enseignants	Mouton Bénédicte ;Willems Geoffrey ;					
Langue d'enseignement	Français					
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve					
Thèmes abordés	L'enseignement porte sur les questions relatives à la parenté et à la parentalité que posent dans les sociétés contemporaines les évolutions du couple et de la famille.					
Acquis	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :					
d'apprentissage	A la fin du cours, l'étudiant sera capable de problématiser une question spécifique en mettant en évidence la double entrée disciplinaire juridique et psychologique et en soulignant les apports et limites respectives de ces disciplines.					
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les étudiants sont appelés à travailler en groupe à l'analyse d'une thématique déterminée tant du point de vue juridique (en présentant le cadre juridique actuel et les débats relatifs à d'éventuelles évolutions) que psychologique (à partir de plusieurs recherches psychologiques rendant compte de la diversité des positions). Les étudiants choisissent cette thématique via Moodle dans la liste proposée par les enseignants et leur choix est validé par les enseignants au début de la troisième séance de cours.					
	Les étudiants peuvent poser leurs questions relatives à la réalisation de cette analyse durant des séances de travail organisées durant les cours. L'analyse réalisée en groupe fait l'objet d'une présentation orale en présentiel (20 minutes). Il donne également lieu à la rédaction par chaque groupe d'un écrit (15 pages). La présentation orale et le travail écrit donnent lieu à une note sur 20 qui constitue la note de l'étudiant.e pour le cours. En vertu de l'article 72 du Réglement général des études et des examens, les co-titulaires du cours pourront proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'exament d'un.e étudiant.e qui n'aurait pas rendu les travaux dans les délais requis.					
Méthodes d'enseignement	L'activité est fondamentalement interdisciplinaire. Elle consiste à faire dialoguer le droit et la psychologie sur les problématiques liées à l'évolution de la parenté et de la parentalité, afin de mettre en évidence les spécificités, apports et limites des approches disciplinaires.					
	Les titulaires présentent la spécificité de leur regard disciplinaire et les apports des recherches de leur discipline dans le cadre de plusieurs cours donnés ensemble et portant, après une introduction générale sur les évolutions de la famille et une présentation des fondements essentiels de chaque approche disciplinaire, sur les trois types de familles visés ci-dessus (famille « traditionnelle », famille « restructurée » et famille par « PMA »).					
	Comme explicité ci-dessous, les enseignants accompagnent ensuite les étudiants dans la construction d'une analyse en groupe, donnant lieu à une présentation orale et à un travail écrit.					
	Le cours sera donné en présentiel. Les séances de travail lors desquelles les groupes préparent leur présentation orale et leur rapport écrit, et posent leurs questions aux enseignants, pourraient être organisées en distanciel.					
	La présence à ce cours est requise, y compris aux séances finales de présentations orales. Les titulaires du cours pourront, en vertu de l'article 72 du Réglement Général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un.e étudiant.e qui n'aurait pas assisté à au moins 8 séances, lors de la session de juin ou de septembre.					
Contenu	L'enseignement porte sur les questions relatives à la parenté et à la parentalité que posent dans les sociétés contemporaines les évolutions du couple et de la famille. Nous analyserons ces questions – sous l'angle interdisciplinaire du droit et de la psychologie – en appréhendant successivement trois types de contextes familiaux :					
	 Les familles que l'on appelle encore parfois les familles « traditionnelles » basées sur la procréation naturelle au sein du couple hétérosexuel; les familles « par PMA » qui procèdent du recours aux techniques de procréation assistée telles que l'insémination artificielle (IA), la fécondation in vitro (FIV) ou la gestation pour autrui (GPA). les familles « restructurées » qui résultent de la prise en charge d'un ou de plusieurs enfants par d'autres adultes que ses/leurs parents d'origine en raison d'une rupture conjugale ou de difficultés dans la parentalité (familles recomposées, familles adoptives et familles d'accueil); 					
Ressources en ligne	voir Moodle					

Université catholique de Louvain - Questions contemporaines de parenté et de parentalité - cours-2022-lsexm2823

Faculté ou entité en	ESFA
charge:	

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)						
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage		
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	4		•		